

CAS - 158 M
C.P. - P.L. 124
SERVICES DE GARDE

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

À LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

PAR

NATHALIE LACHANCE

RESPONSABLE D'UN SERVICE DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL
RECONNUE PAR LE CPE STATION « LES P'TITS BOURGEONS »

SUR LE PROJET DE LOI 124

« LOI SUR LES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE »

24 novembre 2005

La Minerve, le 18 novembre 2005

Chers Parents de : Noémie, Léo, Lyam, Dorothée-Ann, Marika et Clara.

Hier, comme vous le savez, je suis allée à Ste-Adèle pour un point de presse concernant le projet de loi #124. Le point de presse était organisé par trois RSG (Responsable de Service de Garde en milieu familial). Trois femmes qui font le même travail que moi mais qui en plus, ont le courage d'essayer de faire changer les choses. Et par ce fait, peut-être même changer l'histoire. J'ai sincèrement admiré leur courage.

La raison pour laquelle je prends quelques minutes de votre précieux temps en vous faisant lire cette lettre, c'est que je souhaite vous faire part de mon point de vue sur le fameux projet de loi #124. Plutôt que de vous accoster à 16h50 au seuil de la porte en toute vitesse, ce qui n'est pas évident ni pour vous ni pour moi, j'ai décidé de prendre mon courage à deux mains et de vous écrire ma pensée.

Au risque d'avoir l'air de la fille qui a peur pour son emploi, je vous fais part de mes craintes qui vont plus loin que ça. Oui, je l'avoue, j'ai peur. Peur pour moi mais peur aussi pour les enfants de notre société... Lorsque j'étais moi-même sur le marché du travail, il y a neuf ans environ, j'étais une mère de deux enfants à ce moment et je travaillais à plein temps. Je demeurais et demeure toujours dans un petit village: La Minerve. Je ne connaissais pratiquement personne alors et j'ai dû confier mes enfants à des gardiennes d'enfant que je ne connaissais pas. Comme je devais donner pratiquement la moitié de mon salaire à la gardienne et que, pour finir le plat, je n'avais même pas un reçu à déduire dans mes impôts, je me suis retrouvée à la maison à temps plein pour m'occuper de mes enfants. Choix que je n'ai jamais regretté.

Un jour, des parents qui avaient besoin d'une gardienne ont fait appel à moi. Je suis vite devenue, très appréciée dans mon village et j'étais la référence en gardiennage.

En 2002, j'ai vu une annonce dans le journal. Il y avait des places disponibles pour des services de garde en milieu familial au CPE des P'tits Bourgeois de l'Annonciation. Honnêtement, je ne savais même pas que ça existait des services de garde en milieu familial. J'ai fait les démarches et j'ai été reconnue pour avoir cinq places dans ma maison. Cependant, ça n'a pas été facile. Après que la coordonnatrice en volet familial, Sylvie Durand, soit passée à la maison, j'ai dû faire certaines modifications à ma maison.

Comme ça faisait déjà cinq ans que j'offrais un service de garderie et que j'ai quand même élevé mes trois enfants, je ne pouvais pas croire, qu'entre autre, ma maison

n'était pas un lieu sécuritaire. J'ai pleuré de peine et de rage... Mais j'ai continué le processus dont la formation, pour être reconnue.

Je l'ai fait pour moi, mais aussi beaucoup pour les parents de la Minerve: que je considérais avoir droit au service de garde à 5\$ / jour, même si nous étions dans une région éloignée. Surtout, il serait rassurant pour les parents d'avoir un endroit où confier leurs enfants à une personne reconnue par un CPE. Un CPE très connu, le CPE les p'tits Bourgeons.

Moi, si j'avais eu cette chance il y a neuf ans, d'avoir un service de garde dans mon petit village, je serais encore sur le marché du travail.

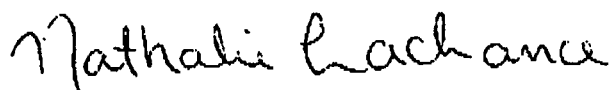
Maintenant, Madame Carole Théberge nous est arrivée avec un projet de loi pour lequel tous les RSG du Québec sont en désaccord et refusent pour plusieurs bonnes raisons qui me concernent et qui vous concernent aussi. Oui, les tarifs vont changer et moi, je vais perdre le précieux lien et surtout l'inestimable soutien que j'ai depuis plus de trois ans avec mon CPE. Qui, soit dit en passant, est aussi profitable pour vos enfants en bout de ligne.

Dans les derniers jours, j'ai surtout compris que ce sont les enfants de demain qui vont payer si nous les parents d'aujourd'hui, ne faisons pas quelque chose de concret dès maintenant pour arrêter ce projet de loi. Le projet de loi #124 devrait être accepté le 18 décembre 2005. Après quoi, il sera trop tard...

En conclusion, j'aimerais que vous sachiez qu'il est tout à fait inutile de créer une nouvelle loi en ce qui concerne les CPE. Oui, on peut améliorer les choses sans tout changer et surtout, en faisant en sorte que les RSG comme moi, gardent leur lien avec les CPE.

La seule idée de perdre mon lien avec mon CPE, m'amène sincèrement à me remettre en question : à savoir si je veux toujours être une RSG en milieu familial, avec un bureau coordonnateur situé je ne sais où, géré par je ne sais qui. Et par conséquent, être de nouveau isolée dans mon petit village avec aucune ressource à ma disposition. Tout ceci n'est absolument pas une vision positive pour mon avenir en tant que RSG.

En vous remerciant de l'intérêt que vous portez à la présente, je vous prie de recevoir, mes sincères salutations.



Nathalie Lachance

RSG en milieu familial à La Minerve

Reconnue par le CPE des P'tits Bourgeons de l'Annonciation